

REPUBLICQUE POLONAISE

CENTRE D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

Docum. Centre



L A D E C A D E P O L O N A I S E

INFORMATIONS SUR LA POLOGNE

paraissant le 10, le 20 et le 30 de chaque mois



LA PERSECUTION DES JUIFS
EN POLOGNE OCCUPEE PAR LES ALLEMANDS

ORDONNANCES CONTRE LES JUIFS	4
Marque distinctive imposée aux Juifs.	4
Magasins et établissements	4
Déclaration des biens juifs	5
Travail obligatoire	5
Usage de la langue juive et hébraïque	5
Question de ghetto	5
Professions libérales	6
Commerce	6
Abatage rituel	7
PERSECUTIONS, EXECUTIONS, ASSASSINATS EN MASSE	7
Incendies des synagogues	7
APPLICATION PRATIQUE DU RACISME	9
TABLEAU TYPIQUE : LES JUIFS A LODZ	10
"ADMINISTRATION AUTONOME" DE LA POPULATION JUIVE	12
LA "RESERVE" DE LUBLIN	14

.....

LA PERSECUTION DES JUIFS
EN POLOGNE OCCUPEE PAR LES ALLEMANDS

La situation de la population juive sous l'occupation allemande, peut être résumée par cette phrase : Les Juifs sont hors la loi. Sans parler des mesures prises par les autorités allemandes centrales contre les Juifs, ceux-ci sont, en réalité, une masse de deux millions d'hommes sans défense, complètement livrés aux occupants. N'importe quel dignitaire local, le premier "Volksdeutsche" venu, peut en agir à sa guise avec les Juifs, en maître absolu. D'ailleurs, les Allemands ne semblent pas avoir de plan bien établi quant à solution de la question juive. Ils ne semblent même pas tendre à appliquer les principes de la doctrine nationale-socialiste. Nous assistons à la persécution de gens qui n'ont aucun moyen de se défendre, persécution exercée avec sadisme et sans aucune nécessité, politique sans grande envergure et se contentant de petits profits de pillages d'occasion.

L'idée directrice serait peut-être, à part l'intention d'affamer totalement deux millions d'êtres humains, de démontrer à la population polonaise que la chasse aux Juifs est une chasse libre et par là d'éveiller et de stimuler l'antisémitisme.

Le résultat de cette politique est néanmoins tout à fait opposé à ce que les Allemands en attendent. On constate plutôt, parmi la population polonaise, une évolution en sens inverse. Elle se manifeste par une tendance très nette et très chrétienne à la compassion, de la part de la population

polonaise, elle-même maltraitée et persécutée, envers la population juive encore plus malmenée.

Ordonnances contre les Juifs

Les règlements et ordonnances concernant les Juifs illustrent le mieux le manque d'homogénéité de la politique antisémite des Allemands.

Même la question du fameux triangle jaune, marquée distinctive imposée aux Juifs, n'a pas été partout réglée de la même façon. Ni les dimensions de cette pièce d'étoffe, ni la date à partir de laquelle son port devenait obligatoire, ni les sanctions prévues pour infractions à ce règlement n'ont été fixées de la même façon pour toutes les localités. A Varsovie, Cracovie et Częstochowa, les Juifs ont reçu l'ordre de porter un brassard blanc avec le bouclier de David en bleu, à partir du 1 décembre 1939. A Łódź, Wrocław et Lublin, à partir du 12 novembre 1939, les Juifs portent des brassards jaunes. Dans certaines localités, des fonctionnaires allemands particulièrement sèlés, obligent les Juifs à porter deux pièces d'étoffe jaunes, sur le dos et la manche de leurs vêtements, pour les différencier des Polonais qui sont forcés de porter, eux aussi, des marques distinctives.

On oblige aussi les magasins et établissements juifs à mettre une marque distinctive à leurs devantures ; dans le district de Varsovie, conformément aux ordres du chef de district, le docteur Fisher, elle se compose d'une étoile de Sion bleue, sur un fond blanc.

Ce règlement précise exactement qui est Juif et qui ne l'est pas. "Ceux des habitants - dit l'ordonnance - qui ne faisaient pas partie de la communauté confessionnelle juive, au 1-er octobre 1939 ne seront pas considérés comme Juifs". Cette définition est absolument contraire d'ailleurs, non seulement aux principes racistes des Allemands, mais aussi à une série d'autres règlements publiés à Varsovie, comme par exemple le règlement concernant le triangle jaune. D'après celui-là "seront considérés comme Juifs, tous ceux qui appartiennent ou ont appartenu à la communauté confessionnelle juive" et même "tous ceux dont le père ou la mère ont fait partie de la communauté juive". Par conséquent, quelqu'un qui a quitté la communauté confessionnelle juive avant le 1 octobre 1939, doit porter le brassard avec le bouclier de David, mais il n'est pas forcé de mettre ce même emblème au-dessus de son magasin. Cet exemple montre suffisamment ce qu'il y a d'arbitraire et d'incohérent dans les règlements antijuifs publiés par les occupants.

Quant aux sanctions pour infraction au règlement concernant le port du brassard jaune, elles sont à Varsovie assez vaguement déterminées par les mots "sévère punition"; à Łódź, par contre, elles sont très nettement définies et menacent le délinquant de peine de mort.

Dès la cessation des opérations, les Allemands firent très rapidement le recensement de la population juive de cer-



taines villes. A Varsovie, cette mesure fut expliquée par la nécessité "d'organiser les conditions économiques de la ville". Cela semblait présager l'exécution d'un plan préparé d'avance, mais il n'en fut rien. Les Allemands se bornèrent à semer la frayeur parmi les habitants juifs de ces villes pour en tirer une forte rançon.

Le 18 décembre 1939 parut le règlement ordonnant la déclaration des biens juifs, dans les cas où ceux-ci dépasseraient la somme de 2000 zł. Ces déclarations devaient être déposées avant le 19 janvier 1940. Pour le moment on ne sait pas encore quelles seront les mesures qui suivront ces déclarations. En se basant sur les mesures qui ont été prises en Allemagne au sujet des Juifs, il y a lieu de croire qu'on reprendra aux Juifs de Pologne tout ce qui leur appartient et qui dépasse la somme de 2000 zł. D'ailleurs ce règlement sur la déclaration des biens juifs, sert surtout de prétexte à faire des révisions et perquisitions, naturellement très pénibles. /à Cracovie par exemple, dans le quartier juif, la révision domiciliaire dura sans arrêt pendant 72 heures/, accompagnées de pillage et vol d'objets de valeur, de bijoux et d'argent, même lorsque les sommes découvertes étaient loin d'atteindre la limite autorisée de 2000 zł.

En ce qui concerne le travail obligatoire, il comprend en général une période de six mois, mais pour les Juifs ce service est de deux ans.

La "Warschauer Zeitung" publie les détails sur le décret instituant le travail obligatoire de deux ans pour les Juifs.

"Tous les habitants juifs du General-Gouvernement, âgés de 14 à 60 ans, sont soumis au service du travail obligatoire. La durée du service est en principe de deux ans, mais elle peut être étendue, dans les cas où les buts éducatifs prévus, n'auraient pas été atteints. Le travail obligatoire concerne avant tout les hommes ; ceux-ci doivent se faire immatriculer par l'intermédiaire des communautés juives. Les artisans convoqués par la direction du service obligatoire, doivent apporter leurs instruments de travail. Les machines appartenant aux artisans sont à la disposition des bureaux du travail obligatoire à partir du moment, où leurs propriétaires sont appelés à faire leur service. Actuellement, il est interdit aux Juifs de se défaire d'une façon quelconque de leurs instruments de travail et de leurs machines. Il est défendu aussi de prêter et de mettre ces objets en gage. Les infractions à ce décret seront passibles de prison pour une durée allant jusqu'à dix ans".

L'usage de la langue juive et hébraïque est interdit dans les services postaux. Les lettres écrites en cette langue qui s'étaient amassées à la poste avant la reprise du mouvement normal du courrier, furent tout simplement détruites.

La question du ghetto fut résolue différemment, suivant les villes. A Puławy par exemple, le ghetto est total ; ailleurs, à Piotrków par exemple le ghetto n'est pas rigoureusement fermé. Les Juifs ont été chassés de certaines villes, principalement de celles qui se trouvent dans les territoires annexés au Reich, comme Kalisz, Płock, Sierpc, Wieluń, Płońsk, Nasielsk, Nowy Dwór, etc.

La situation des Juifs de Łódź est plus que paradoxale. On leur a interdit de se montrer dans la rue principale de la

ville, la rue Piotrkowska, mais on n'a pas expulsé de chez eux, ceux qui habitent des maisons situées dans cette rue.

A Varsovie, la menace seule d'enfermer une population de 300.000 hommes dans un ghetto situé dans un quartier extrêmement éprouvé par le bombardement, a servi à tirer de la communauté confessionnelle une somme très considérable pour obtenir un sursis.

Voici le récit, fait par un membre de la communauté confessionnelle de cette ville, de la manière dont on menaçait de transformer le quartier juif de Varsovie en ghetto.

Au début de novembre, les Allemands convoquèrent brusquement une assemblée de 24 membres de la Communauté. Le jour choisi était, bien entendu, un samedi, pour nous chicaner. Des officiers de la Gestapo et de la Reichswehr assistèrent à cette réunion. Les exigences des nouveaux venus furent très succinctes. Ils donnèrent l'ordre aux membres de la Communauté de nommer leurs successeurs dans le courant d'un quart d'heure. Les représentants de la communauté étaient persuadés que les Allemands avaient l'intention de les arrêter ensuite. Ils eurent beau s'excuser sur l'impossibilité de trouver 24 candidats en quelques minutes et surtout un samedi, rien n'y fit. Ils durent chercher les remplaçants dans la maison où on se trouvait, dans l'escalier et dans la rue. Au bout d'un quart d'heure, les 24 candidats étaient réunis et parmi eux se trouvait un voleur notoire. Les officiers allemands firent alors savoir aux 24 membres du conseil et à leurs 24 remplaçants qu'ils avaient 24 heures pour organiser le ghetto de Varsovie, lequel serait entouré de barbelés. Les Juifs, au nombre de 160.000 qui habitaient dans les autres parties de la ville, seraient transférés de force dans ce ghetto, dont on expulsait, par contre, 30.000 Polonais. Pour être certains que ce plan serait exécuté suivant leur ordre, les Allemands arrêterent les remplaçants comme otages. La nouvelle de cet ordre émis par les autorités allemandes, causa une panique d'ailleurs explicable, tant parmi les Juifs que parmi la population polonaise. On avait l'impression que rien ne pourrait empêcher les Allemands d'exécuter ce plan qui était techniquement irréalisable. La communauté juive finit par payer une assez grosse somme et obtint que l'exécution de ce plan fut remise à plus tard. Il est pourtant vraisemblable que les autorités militaires de leur côté, s'opposèrent à ce projet craignant que l'épidémie de typhus qui faisait rage dans le quartier juif ne se propageât dans l'armée à la suite du transfert de la population.

La situation des Juifs appartenant aux professions libérales, n'a pas encore été réglée légalement. Malgré cela, les avocats juifs, à Varsovie, n'essayent même pas de plaider.

Les possibilités des Juifs en matière de commerce sont extrêmement réduites. Il leur est rigoureusement interdit de faire le commerce des cuirs et des textiles. Dans certaines villes comme à Siedlce par exemple, les Allemands ont interdit la vente du pain et de la farine aux Juifs. A Lask, le quartier juif est entouré de fil de fer barbelé et les Juifs ne peuvent, par conséquent, acheter directement les produits alimentaires qui viennent de la campagne.

A Toruń, l'entrée de la ville est interdite aux Juifs, sous peine de mort. En principe, la Gestapo est la seule institution allemande qui s'occupe des Juifs et il est défendu à ceux-ci de s'adresser ailleurs sans passer par la Gestapo.

A Varsovie, les bureaux de poste sont fermés aux Juifs, à l'exception d'un seul qui se trouve dans le quartier juif.

L'abattage rituel juif est interdit tant pour les animaux de boucherie que pour la volaille.

Dans certaines villes, les Juifs ont l'ordre d'être rentrés avant l'heure fixée par la police pour le reste de la population.

Tels sont dans leur ensemble, les règlements et mesures concernant les Juifs. Malheureusement pour eux, les dignitaires allemands, grands et petits, ne prennent pas en considération les stipulations de ces décrets, se croyant maîtres de faire à leur guise. Ils trouvent un plaisir tout particulier à maltraiter et à humilier ces malheureux, leur infligeant avec un réel sadisme des tortures morales et physiques, procédant à des exécutions massives et condamnant des foules entières à mourir de faim.

P e r s é c u t i o n s , e x é c u t i o n s ,

a s s a s s i n a t s e n m a s s e

Voici quelques exemples pris parmi les innombrables crimes commis par les Allemands et qui crient vengeance.

Plusieurs Juifs ont été exécutés à Varsovie, pour opposition aux autorités, entre autres un vieux bijoutier, Samson Luksenburg chez lequel on aurait soi-disant trouvé des armes. Les recherches faites par les autorités dans le but de découvrir des armes, devinrent le prétexte de continuelles visites domiciliaires et de rafles dans le quartier juif, exécutées par des milliers d'agents de police et se terminant par l'arrestation d'une quantité d'innocents que leurs familles ne revoyaient plus jamais par la suite.

Un communiqué officiel de la police annonça l'exécution de 53 Juifs, habitant la maison No.9 rue Nalewki, fusillés le 22 novembre dernier. Suivant ce communiqué, un certain Pinkus Jankiel Zylberberg, domicilié dans la maison sus-nommée, aurait tué d'un coup de feu, dans la porte cochère de cet immeuble, un agent de police et en aurait blessé un autre. Les habitants de la maison furent fusillés pendant l'absence de la police, pour "avoir eu une conduite coupable et avoir caché des criminels". Le communiqué, affiché sur les murs de la capitale, ajoutait que cette manière d'agir des autorités convaincrait sans doute suffisamment la population que toute tentative pour troubler l'ordre et la sécurité publique" serait étouffée très sévèrement"

Quatre vingt trois Juifs furent fusillés entre Chełm et Hrubieszów. Ils faisaient partie d'un groupe de plusieurs centaines de Juifs chassés de ces deux villes par le commandement militaire. Ils furent mis à mort parce qu'ils ne couraient pas assez vite, ayant reçu l'ordre des officiers allemands qui les accompagnaient, de se diriger vers la frontière de l'occupation soviétique au pas de course.

Le moyen qui est employé le plus souvent pour avoir un prétexte aux pogroms, est l'incendie des synagogues. Les Allemands mettent le feu eux-mêmes à ces

édifices, puis ils accusent les Juifs de sabotage et d'atteinte à la sécurité publique. Ensuite on fusille plusieurs centaines de gens ramassés au hasard et on impose une forte rançon au reste de la population juive.

Voici quelques faits :

A Będzin, les nazis parquèrent tous les Juifs dans le quartier juif et y mirent le feu. Des centaines de Juifs périrent dans les flammes et ceux qui parvinrent à se sauver, tombèrent sous les balles des bourreaux allemands.

A Sosnowiec, les Allemands mirent le feu à trois synagogues, et arrêtaient 250 Juifs. Une autre fois on découvrit les cadavres de 4 soldats allemands, à la suite de quoi on fusilla 25 Polonais et Juifs.

A Nowe Miasto, près de Varsovie, on fusilla, sans donner de raisons, 10 Juifs dont la majeure partie avait été arrêtée par hasard dans les rues.

La population juive de Ciechanów eut à payer une amende de 50.000 zł..

A Grójec, les nazis ordonnèrent aux Juifs d'incendier leur synagogue. Après cela, beaucoup de Juifs furent exécutés, d'autres envoyés dans les camps de concentration.

A Włocławek, les nazis mirent le feu à la grande synagogue de la ville, après quoi, ils forcèrent les Juifs à payer une amende de 600.000 zł. "pour détériorations causées à des bâtiments publics". Le conseil de la communauté juive fut contraint à signer une déclaration constatant que c'étaient les Juifs qui avaient mis le feu à la synagogue.

La seconde synagogue de Włocławek fut incendiée elle aussi. On arrêta 700 Juifs.

A Gniewoszew, deux synagogues furent transformées en écuries. La population juive eut à payer 25.000 zł..

Dans d'autres cas n'importe quel prétexte suffit aux Allemands pour se livrer aux pires excès envers la population juive.

D'après les données officielles allemandes, on a fusillé pour recel d'armes, avant la date du 15 décembre 1939, 41 Juifs à Łódź, 17 à Varsovie, 4 à Kielce, 9 à Częstochowa, 3 à Cracovie, 2 à Żyrardów, 5 à Katowice. Dans la plupart des cas, les armes en question avaient été déposées chez les inculpés par des agents au service de la Gestapo.

A Ostrów Mazowiecki, on fusilla plusieurs centaines de Juifs sans jugement.

A Zduńska Wola, les Allemands réunirent sur la place du Marché 40 Juifs âgés de cinquante ans passés et, les ayant fait déshabiller, ils les rangèrent sur deux rangs face à face, accroupis par terre. Ils leur ordonnèrent alors de se donner mutuellement des gifles. Ceux qui ne frappaient pas assez fort, recevaient des coups de fouet sur le dos. Lorsqu'ils furent tous couverts de sang, on les fit courir devant eux et ceux qui demeureraient en arrière étaient frappés avec des fouets.

Une perquisition qui comprenait toutes les maisons du quartier juif de Cracovie, appelé Kazimierz, eut lieu le 18, 19 et 20 décembre. Cette perquisition se transforma en un véritable pogrom, au cours duquel on pilla tous les magasins, les entrepôts de marchandises, les appartements privés. Le quartier de Kazimierz était entouré, pendant ce temps, d'un cordon de police et les marchandises étaient emportées méthodiquement et rapidement en autos. A cette occasion il y eut 180 victimes parmi la population juive, assassinées avec une cruauté abominable.

Application pratique

du racisme

Les principes "racistes" allemands et les règlements concernant la "pureté du sang allemand" n'empêchent pas les Allemands de pratiquer systématiquement le viol des jeunes filles juives.

Une des orgies les plus abjectes auxquelles se soient livrés les officiers allemands, eut lieu dans l'appartement de M. Szereszewski, un Juif actuellement à l'étranger. La maison se trouve à Varsovie, rue Piusa, No. 8. A la suite d'une rafle dans la rue Franciszkańska /quartier juif/, 40 jeunes filles furent traînées à cet appartement, où, après des libations, elles furent obligées à se déshabiller et à danser devant les Allemands. Bafouées, violées, elles furent retenues jusqu'à 3 heures du matin.

Les Hitlériens exigèrent des communautés juives de différentes villes, l'ouverture de maisons publiques à l'usage de l'armée allemande. Un ordre de ce genre fut adressé entre autres, à la communauté juive de Varsovie, ainsi que l'a affirmé à New York, sous serment, le docteur Szoskies qui faisait partie d'un comité juif, dit "comité des anciens" et qui a quitté la Pologne en décembre dernier. M. Szoskies assure que le 2 novembre 1939, le "Gruppenführer" Wende, représentant de la Gestapo, se présenta officiellement dans les bureaux de la communauté juive à Varsovie et exigea l'ouverture de deux maisons publiques, l'une pour les soldats et l'autre pour les officiers. Il ajouta d'un air cynique que la communauté en tirerait d'excellents revenus. Lorsque les représentants de la communauté juive lui rappelèrent les décrets sur la "pureté de la race allemande", Wende leur répondit :

"Cela n'a aucune importance. C'est la guerre et les théories sont mortes pour l'instant".

Malgré le danger de mort qui les menaçait, les membres de la communauté juive refusèrent absolument d'obéir à ces dégradantes exigences des autorités allemandes. A la suite de ce refus catégorique, les Hitlériens renoncèrent à leur plan mais les cas isolés de viol devinrent de plus en plus fréquents.

Dans nombre d'autres villes, les hitlériens é mirent de semblables exigences mais partout les membres de la communauté juive opposèrent un refus tout à fait décidé.

Tableau typique :

Les Juifs à Lódz

Si nous faisons une place spéciale aux Juifs de Lódz ce n'est pas que la position des Juifs dans les autres villes de Pologne, dans les territoires annexés ou faisant partie du General-Gouvernement fut différente, ni surtout meilleure. Au contraire, la situation des Juifs de Lódz est typique pour une série de villes, surtout de celles qui se trouvent dans la région dite Warthegau. De plus, c'est justement sur Lódz, la seconde ville de Pologne au point de vue du chiffre de la population et qui est aussi la plus grande agglomération juive après Varsovie, que nous avons les renseignements les plus précis et les plus dignes de foi.

Les persécutions juives commencèrent dès l'entrée des Allemands dans la ville ; le rôle principal dans ces excès fut joué par les Allemands locaux qui désiraient s'emparer au plus vite des fabriques et autres établissements juifs de Lódz.

Dans les grands magasins juifs, on installa des commissaires, presque uniquement recrutés parmi les Allemands locaux, dont la première mesure fut de confisquer ces entreprises. Un décret du commandement militaire interdit aux Juifs le commerce des tissus et du cuir. En même temps, de nombreuses boutiques juives furent fermées, sous prétexte que les conditions d'hygiène n'y étaient pas conformes aux règlements. Des dénonciateurs allemands allaient de boutique en boutique, et dès qu'ils prétendaient constater la moindre infraction aux prix prescrits, le négociant juif était arrêté et, quelques jours après, sa patente lui était retirée.

Puis on se mit à piller les appartements des Juifs. Tous les Juifs aisés furent expulsés des quartiers de la banlieue riche. Ils furent sommés de quitter leurs appartements dans un délai de trois jours, et souvent de quelques heures seulement, en y abandonnant la plus grande partie du mobilier, du linge de maison et des vêtements. Les appartements ainsi vidés étaient destinés aux Germano-Baltes arrivés entre-temps.

Lódz fut une des premières villes de Pologne où l'on ordonna le port du brassard jaune pour les Juifs. Dans la première moitié de décembre, ce brassard fut remplacé par une pièce d'étoffe cousue devant et sur le dos des habits.

Il fut interdit aux Juifs de traverser la rue Piotrkowska, puis l'usage de cette rue leur fut accordé contre paiement d'une certaine somme.

A Lódz, comme partout d'ailleurs, les Juifs furent condamnés par les Allemands au travail obligatoire. A cette occasion les Allemands purent donner libre cours à leur sadisme et à leur soif de tortures, physiques et morales, infligées à des hommes faibles et sans défense, dont ils prenaient plaisir à piétiner la dignité humaine et dont il se moquaient au milieu de leurs souffrances. Les Juifs sont employés à des ouvrages pénibles mais sans utilité, comme à transporter de lourdes pierres d'un endroit à un autre. Voulant remédier à cette situation, la communauté juive proposa aux Allemands de tenir toujours à leur disposition pour les travaux, un certain contingent de Juifs qui seraient entretenus à cet effet par les fonds récoltés par la com-

munauté parmi les Juifs aisés et qui de la sorte éviteraient de faire partie des escouades de travail. La perfidie des autorités allemandes eut l'occasion de se manifester une fois de plus. Bien que les deux mille ouvriers juifs promis par la communauté fussent toujours au travail, la chasse aux Juifs se poursuivit dans les rues de la ville. Les hommes en question étaient maltraités et condamnés à faire des travaux très humiliants. Une section des S.A. s'est installée dans le grand bâtiment du lycée juif Katzenelson. Les Juifs qui sont saisis dans les rafles y sont conduits et soumis là à toutes sortes de supplices.

Sur la place du marché de Bałuty, le quartier pauvre de Łódź, dont les habitants sont surtout les Juifs les Allemands pendirent un certain nombre de Juifs et laissèrent les cadavres sur place, exposés publiquement pendant 48 heures. Ils avaient été accusés d'avoir dénoncé des Nazis aux autorités polonaises au début des hostilités.

Avant d'incendier la grande synagogue de Łódź, les Nazis commandèrent aux membres de la communauté de réunir 400 Juifs avec leurs châles de prières ou "tales" et de célébrer un office avec concours du chœur. Les Allemands filmèrent cet office, après quoi la plupart des assistants furent roués de coups. Un certain nombre de ces Juifs fut conduit dans un restaurant de la ville où un festin les attendait. On leur donna l'ordre de danser et de chanter, pendant qu'on les filmait pour pouvoir prouver au monde que les persécutions juives n'existaient pas. Les malheureux avaient la défense de toucher aux plats et ils furent ensuite cruellement battus et condamnés au travail obligatoire pendant 24 heures.

Les Juifs ont aussi été obligés de danser autour du monument de Kościuszko, le héros national polonais, dont la statue venait d'être jetée par terre par les Allemands. Ce film passe maintenant dans différentes villes de Pologne pour montrer à la population, la joie que les Juifs éprouvèrent à la vue de la défaite polonaise.

Beaucoup de familles juives ont envoyé leurs filles à Cracovie et à Varsovie, espérant qu'elles y seraient moins exposées aux agissements de la soldatesque. Mais un grand nombre de jeunes femmes juives furent saisies en route sous prétexte de les envoyer aux travaux obligatoires. On a su depuis qu'elles avaient été conduites dans des locaux habités par des officiers et soldats allemands. On est sans nouvelles d'elles depuis. Il y en aurait beaucoup dans des maisons closes destinées à la troupe.

Il n'y est pas de décret officiel, mais la Communauté juive a reçu l'ordre catégorique au début de décembre, d'organiser l'évacuation massive des habitants juifs, de façon à la terminer le 15 janvier 1940. Cette mesure suscita dans la population juive une panique effroyable : on savait qu'il fallait prendre au sérieux les menaces de la Gestapo. Donc, si l'évacuation n'était pas terminée dans ce délai, on pourrait s'attendre aux plus horribles conséquences. La Communauté juive fut obligée de s'engager à évacuer Łódź, durant les deux premières semaines, soit : 1700 personnes par jour. Ceux qui se présentèrent "volontairement" /des indigents qui n'avaient plus rien à perdre/, furent entassés dans des wagons à bestiaux. Les wagons furent plombés et les trains partirent dans la direction de Varsovie. Mais après quelques jours de voyage, il se forma, au noeud ferroviaire de Koluszki, un tel embouteillage que l'on dut aiguiller les trains évacués sur des voies désaffectées. Ces wagons

remplis de femmes, d'enfants, de vieillards et de malades restèrent en panne trois ou quatre jours, sans qu'on pût parvenir jusqu'à eux pour leur donner de l'eau et de la nourriture, sans même qu'on pût aérer les wagons. On était à la première moitié de décembre, et il faisait un froid rigoureux. Dans un des trains, qui finit par arriver à Varsovie, on trouva huit cadavres d'enfants. Ce train était resté en route huit jours. Plusieurs transports furent dirigés sur Lublin.

Les autorités allemandes elles-mêmes, comprirent les difficultés qu'il y aurait à poursuivre l'évacuation de Łódź, et fixèrent un nouveau délai : le 1-er mars 1940. L'évacuation continue, bien qu'à une allure moins accélérée.

A Łódź même, la vie des Juifs est un enfer. Les arrestations en masse n'ont pas cessé. Les hommes sont trainés aux travaux forcés et torturés, les femmes sont non seulement maltraitées, mais souvent violées.

Ceux qui le peuvent, fuient à Cracovie ou à Varsovie où la situation de la population juive est malgré tout plus supportable qu'à Łódź, ville que Hitler a décidé de transformer coûte que coûte, en ville allemande.

" Administration autonome "

de la population juive

Le gouverneur Frank vient de déclarer aux correspondants de journaux des pays neutres que les Juifs jouissaient en Pologne des mêmes droits que les Polonais et qu'on leur avait octroyé une "sorte d'administration autonome".

Quelle est la forme exacte de cette autonomie ?

Toutes les institutions juives sociales, sans parler naturellement des organisations politiques, sont fermées. Mêmes les organisations ne s'occupant que de bienfaisance, travaillent à grande peine quand elles sont dirigées par des Juifs, pour des Juifs.

"L'administration autonome" est tout simplement une assemblée d'"anciens" qui remplacent jusqu'à un certain point les communautés confessionnelles juives, qui, en Pologne, étaient généralement élues par des suffrages démocratiques. Les Allemands auraient même l'intention de convoquer une assemblée qui représenterait la population juive de Pologne, mais ce serait là plutôt la réalisation du principe de la responsabilité collective. Suivant les explications de Frank lui-même, ces "anciens" seraient, au fond, des otages responsables des Juifs devant la Gestapo qui est la seule institution allemande avec laquelle les Juifs soient en contact direct.

Quant à l'attitude des Allemands vis à vis de cette administration autonome juive, les quelques faits, pris entre beaucoup d'autres, en donneront une idée suffisamment exacte.

A Varsovie, les relations de la Gestapo et de la Communauté juive commencèrent par la confiscation de tout l'argent se trouvant dans la caisse de la communauté, soit environ 100.000 /plus de 500.000 fr.fr./ ce qui n'empêcha d'ailleurs pas les

Allemands d'imposer à la dite communauté de nouveaux impôts et charges de tout genre. Un des premiers devoirs qui lui furent imposés fut de pourvoir aux obsèques des Israélites décédés pendant le siège de Varsovie. Il en eut au moins 10.000 de tués parmi la population civile. Ensuite, on ordonna à la communauté de procéder à ses propres frais et à une allure très précipitée, au recensement de la population juive. A l'occasion de ce dénombrement, on obtint le nombre de 330.000 habitants juifs. La communauté fut brusquement informée, qu'elle aurait à transférer 160.000 Juifs dans le ghetto que les Allemands comptaient installer dans les quartiers du Nord de la ville. La population juive paya à ce moment, 300.000 zł. pour obtenir un sursis dans l'exécution de ce plan auquel les autorités ne renoncèrent pourtant pas définitivement. Après quoi, la communauté reçut l'ordre de reprendre à son compte, l'hôpital de la ville situé dans le quartier appelé Czyste ce qui équivalait à une nouvelle charge de 5 millions par an. Mais avant que la communauté ait eu le temps de reprendre la direction de l'hôpital, les autorités allemandes le réquisitionnèrent et mirent sans autre forme de procès, les 1800 malades Juifs, qui s'y trouvaient, à la porte, les parquant dans le bâtiment de l'école de la rue Leszno. Inutile de dire que ces locaux ne sont pas préparés à recevoir des malades et en telle quantité.

Voici, maintenant, un tableau des activités de l'"administration juive autonome" de Łódź.

La communauté juive a été dissoute et privée de tout caractère légal. On a mis, à la tête de la population israélite de la ville, un "ancien des Juifs" /Aeltere der Juden/, en la personne de M. Rumkowski, lui accordant un pouvoir, en principe, illimité par rapport à la population juive et lui imposant une responsabilité également illimitée, par rapport aux autorités allemandes. "L'ancien" a principalement pour devoir de s'occuper de l'exécution des exigences adressées par les occupants à la population juive, de veiller au service sanitaire et à l'approvisionnement de la population juive, les autorités allemandes ayant rayé ces fonctions de leur activité administrative. De plus, il devait organiser les écoles pour les enfants juifs qui avaient été, bien entendu, expulsés des écoles pour aryens.

L'"ancien" avait l'ordre de convoquer un Conseil des Anciens, au nombre de 24 membres, devant lui servir de conseillers et d'aides. La perfide cruauté que cachaient ces exigences ne tarda pas à se faire jour. Tout d'abord, on interdit à l'"ancien", de toucher les sommes que devaient payer les Juifs riches, ces fonds étant bloqués dans les banques. Par conséquent, les cotisations sociales de la population juive demeurèrent dans le domaine des illusions. Peu après, on arrêta les membres du "Conseil des Anciens", à l'exception de trois d'entre eux. Ces gens qui étaient tous d'un âge plus que mûr et que l'on considérait généralement comme de respectables citoyens, furent traînés dans des camps de concentration où, on les traitait ignominieusement et où certains furent battus avec une cruauté sadique. Après cela les ordonnances concernant les organisations juives furent révoquées une à une. Les écoles juives, qui venaient d'être ouvertes, furent fermées et les instituteurs qui n'eurent pas recours à la fuite furent presque tous arrêtés. Finalement, le rôle de l'"ancien" se borna à exécuter les ordres de la Gestapo, consistant entre autres à fournir des Juifs pour les travaux et à tirer des contributions énormes de ses concitoyens.

On ferma toutes les institutions religieuses israélites, sur tout le territoire occupé, on incendia de nombreuses synagogues /forçant les Juifs à payer des amendes très fortes pour avoir mis le feu à leur maisons de prière/, on profana, dans de nombreux cas, les objets du culte.

La presse et les institutions de culture juives n'existent plus, bien entendu. Les journalistes juifs qui n'eurent pas le temps de prendre la fuite sont incarcérés. Le président de la section juive du Syndicat des Journalistes Varsoviens, Indelman, fut déporté à Dachau, d'où il vient d'être relâché tout dernièrement.

Pour achever le tableau, ajoutons encore ce qui fut déjà mentionné plus haut : les Allemands exigèrent dans différentes villes, que le "Conseil des Anciens" s'occupât d'organiser des maisons publiques et la traite des blanches, à l'usage de la troupe.

Voilà en résumé, ce que le gouverneur Frank appelle l'"Administration Autonome" des Juifs en Pologne.

La "réserve" de Lublin

Puisque les Allemands peuvent appeler ce qui précède une administration autonome, il n'est pas surprenant que la presse allemande parle de temps en temps, de l'"Etat Juif", établi dans la province de Lublin. Sous sa forme actuelle, cette réserve de Lublin, où l'on aurait l'intention de jeter, sans pourvoir à leurs besoins, on ne sait combien de centaines de milliers d'êtres humains /on parle même de deux millions ou plus/, n'est qu'un vaste dépotoir, suivant les mots d'un diplomate neutre. Ces misérables, abandonnés à leur sort, sont destinés à mourir de faim et de froid.

Cette "réserve" juive est d'ailleurs une idée de Rosenberg, qui la développa l'année dernière à une réunion du Corps Diplomatique et de la presse à Berlin. Il combattit alors l'idée d'un Etat juif, qui "était et serait toujours irréalisable", et préconisa la formation d'une "réserve" où seraient enfermés tous les Juifs d'Europe.

On manque encore de détails concernant les plans exacts de cette "réserve". En tout cas, il est certain que ces plans ne sont pas définitivement fixés tant en ce qui concerne les dimensions de cette "réserve" que l'allure à laquelle serait effectué le transfert des populations juives, etc. Pour le moment, on envoie des milliers de créatures humaines dans des régions qui ne sont nullement préparées à les recevoir, où le ravitaillement manque complètement et qui sont actuellement déjà, surpeuplées.

Voici ce que raconte à propos du projet de Lublin un témoin, qui a pu approcher les milieux officiels du Reich :

La région prévue comme "réserve" où doit se concentrer la population juive de l'ancienne Allemagne, d'Autriche, du Protectorat et de Pologne, se trouve au sud-est de Lublin. Elle comprend de 800 à 1000 km² ; ses frontières naturelles à l'ouest sont le San et la Vistule, à l'est, la frontière russe. Selon cet informateur, la frontière russe et certaines parties le long du San seraient d'ores et déjà munies de clôtures de fil de fer barbelé, afin d'empêcher la fuite des Juifs.

Depuis la deuxième moitié d'octobre, les habitants polonais et allemands de cette région sont systématiquement évacués, les premiers dans les environs de Varsovie, les seconds en Poméranie et dans la région de Poznań.

L'installation des Juifs dans cette partie de la Pologne aurait été effectuée, à en croire des nouvelles de source allemande, en quatre étapes.

1/ Dans la deuxième moitié d'octobre on y transféra les Juifs des villes de Poméranie Gdynia, Grudziądz, Poznań et Katowice. Ils furent installés dans plusieurs camps dits "camps de rééducation" près de la jonction du San et de la Vistule. Plusieurs centaines de personnes furent logées dans des villages polonais, préalablement évacués et qui, pour la plupart, sont en décombres. La majorité des arrivants doivent commencer par déboiser et par construire eux-mêmes leurs cabanes. Ce seraient donc là en réalité de véritables camps de concentration entourés de barbelés et surveillés par des S.S..

2/ La seconde étape comprend le transport dans la "réserve" de Juifs venant de Vienne et de toute l'Autriche. Vienne seule doit fournir quelque 55.000 Juifs. Les autorités allemandes avaient prévu, paraît-il, des convois hebdomadaires, d'un minimum de 2.000 personnes, hommes, femmes et enfants, mais ce chiffre n'a pu être maintenu.

3/ La troisième étape comprendrait le transfert à Lublin de la totalité des Juifs de Bohême et de Moravie. Cette action a commencé au début de novembre. Le transfert paraît avoir été arrêté momentanément.

4/ La quatrième étape comprend les Juifs de l'ancienne Allemagne. La représentation centrale des Juifs allemands n'avait pas encore reçu l'ordre de former de convois, on signale pourtant le transfert des Juifs de Stettin, envoyés dans la "réserve" de Lublin.

Ces données, émanant, nous l'avons dit, de source allemande, peuvent être complétées et en partie confirmées par les données ci-dessous.

Jusqu'ici les organes officiels de la représentation centrale des Juifs à Berlin n'ont rien appris concernant un projet quelconque de déportation des Juifs de l'ancienne Allemagne. Le commissaire de la Gestapo pour les affaires juives à Berlin, Lischka, a demandé récemment aux organes juifs de lui soumettre leur plan et leur budget pour les trois ans à venir, et les a étudiés en commun avec eux. On en déduit à Berlin que les organes officiels juifs continueront à fonctionner, et qu'il n'est pas question d'évacuer les Juifs de l'ancienne Allemagne, du moins dans un avenir immédiat. Au contraire, à Vienne, où les conditions d'existence des Juifs sont terribles, les convois vers Lublin ont déjà commencé. 5.000 Juifs, citoyens polonais, apatrides et Autrichiens, ont été dirigés sur Lublin.

Le récit suivant dépeint la façon dont s'effectue le transfert à Lublin, des Juifs du Protectorat:

Au début d'octobre, il fut annoncé aux Juifs du Protectorat que des camps de "rééducation" étaient en voie d'organisation. Les premiers qui y seraient envoyés seraient les Juifs de Mor.Ostrava, coupables d'avoir, avant les hostilités, aidé des transfuges à franchir clandestinement la frontière polonaise.

Un jour d'octobre, à midi, on publia une ordonnance enjoignant aux Juifs de 17 à 35 ans, d'avoir à se présenter l'après-midi même ; le même jour fut formé un contingent de 1000 hommes ; ils ne furent pas autorisés à prendre congé de leurs familles. Le convoi emportait également des matériaux de construction, des produits alimentaires pour trois jours et des instruments de travail. Plus tard, tous les Juifs du sexe masculin, âgés de 17 à 70 ans, subirent une visite médicale superficielle. Sans qu'il fût tenu compte de leurs infirmités, sommairement vêtus, sans aucun équipement, ils furent chargés dans des wagons et emmenés, accompagnés de manifestations de sympathie du reste de la population. Ce convoi fut déchargé à proximité de Nisko, sur le San. 300 hommes de Brno et les citoyens polonais détenus depuis le début de la guerre, furent aussi envoyés à Nisko.

Officiellement, un Juif est autorisé à emporter au maximum 300 marks. Mais en pratique, même cette somme n'a pu être emportée. L'avoir qu'un déporté abandonne : immeubles, entreprises, mobilier, sont obligatoirement liquidés par les soins de la Communauté confessionnelle, et le produit est versé à "l'Assistance générale" qui, en fait, est une Assistance nationale-socialiste.

On a expulsé les Juifs d'un certain nombre de villes situées dans les territoires "annexés" au Reich, mais tous ne furent pas envoyés dans la "réserve" de Lublin et on se contenta de les refouler dans les villes et villages de Pologne Centrale.

A Łódź, la communauté juive reçut l'ordre de préparer l'évacuation de la population juive en partance pour la "réserve" de Lublin. Au début, il partit journellement 1700 personnes. Pour le moment, ces transports ont été suspendus, sans doute par crainte de voir s'étendre les épidémies qui font déjà rage à l'intérieur du camp où les Juifs sont parqués dans des conditions hygiéniques lamentables et à cause du manque de ravitaillement.

Il ne semble pas probable que les Allemands aient l'intention de concentrer dans la "réserve" de Lublin, les Juifs du "Restgebiet". Certaines mesures, dont la création de ghetto dans certaines villes, prouveraient le contraire. La décision finale, dépend d'ailleurs uniquement du caractère, du tempérament et des inclinations sadiques du fonctionnaire allemand local. Il est arrivé aux fonctionnaires allemands d'expulser les Juifs du territoire même de la réserve. Ainsi par exemple, à Hrubieszów et à Chełm, toute la population juive mâle de ces villages fut expulsée sur les terrains occupés par les bolchéviques.

Il convient de faire remarquer que les Allemands, tout en expulsant les paysans polonais de leurs demeures pour faire place aux Juifs, essayent de faire croire aux premiers que ce sont les seconds qui leur prennent leur terre. Malgré cela, on n'a pas eu à noter d'excès de la part des paysans, ce qui prouve qu'ils se rendent fort bien compte de la situation telle qu'elle est en réalité et qu'ils savent qui sont les véritables coupables.